

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL RELATIF AU CONCOURS ARCHITECTURAL
N° 540/2025/CCSO-MOEA**

Objet : Étude architecturale et suivi des travaux de construction d'un complexe culturel sis à l'arrondissement de Sidi Othmane à Casablanca

-----*

1. Maître d'ouvrage : Société CASABLANCA AMÉNAGEMENT S.A.
2. Date d'ouverture des plis : Lundi 05 mai 2025 à 11h00
3. Lieu d'ouverture des plis : Salle de réunion de CASABLANCA AMÉNAGEMENT SA
4. Journaux ayant publié l'avis de publicité :
 - Avis N° 1 :
 - Journal n° 1 : AL AKHBAR, Édition du 12/03/2025
 - Journal n° 2 : L'ÉCONOMISTE, Édition du 12/03/2025
 - Avis de report :
 - Journal n° 1 : AL AKHBAR, Édition du 17/04/2025
 - Journal n° 2 : L'ÉCONOMISTE, Édition du 17/04/2025
5. Sites électroniques de publication de l'avis de publicité :
 - Portail Marocain des Marchés Publics, le 12/03/2025 et le 17/04/2025
 - Site web de la société CASABLANCA AMÉNAGEMENT, le 12/03/2025 et le 17/04/2025
6. Liste des candidats ayant déposé un pli :

Code des architectes	Identité des architectes
Candidat N° 1	Société ARCHISUDCAB SNC
Candidat N° 2	Société LAHBOUB TAREK ARCHITECTE SARLAU
Candidat N° 3	Société ATELIER KB SARL
Candidat N° 4	Société ARCHIBASS SARLAU
Candidat N° 5	BENJELLOUN ARABI Mohamed Chakib Architecte
Candidat N° 6	Groupement ARCHIBS SARL et ARCHI NOBLE SARLAU
Candidat N° 7	Société MABANI ARCHITECTS SARLAU
Candidat N° 8	Société ATELIER TAHA TAIB SARLAU

7. Liste des candidats évincés à l'issue de l'ouverture des emballages :

✓ Néant

8. Liste des candidats évincés à l'issue de l'examen des Projets :

Code de l'architecte	Candidats écartés
Candidat N° 3	Société ARCHIBASS SARLAU
Candidat N° 4	BENJELLOUN ARABI Mohamed Chakib Architecte
Candidat N° 8	Société ATELIER TAHA TAIB SARLAU

9. Liste des candidats admissibles sans réserve :

Code des architectes	Identité des architectes
Candidat N° 1	Société ARCHISUDCAB SNC
Candidat N° 2	Société LAHBOUB TAREK ARCHITECTE SARLAU
Candidat N° 5	Société ATELIER KB SARL
Candidat N° 6	Groupement ARCHIBS SARL et ARCHI NOBLE SARLAU
Candidat N° 7	Société MABANI ARCHITECTS SARLAU

10. Liste des candidats admissibles avec réserve :

✓ Néant

11. Taux des honoraires mentionné sur les actes d'engagements :

Code des architectes	Identité des architectes	Taux d'honoraires en % HT
Candidat N° 1	Société ARCHISUDCAB SNC	4,00%
Candidat N° 2	Société LAHBOUB TAREK ARCHITECTE SARLAU	4,00%
Candidat N° 5	Société ATELIER KB SARL	4,00%
Candidat N° 6	Groupement ARCHIBS SARL et ARCHI NOBLE SARLAU	4,50%
Candidat N° 7	Société MABANI ARCHITECTS SARLAU	5,00%

12. Classement des architectes en fonction de l'offre la plus avantageuse :

Classement	Architectes	Primes accordées en DHS TTC
Premier	Société LAHBOUB TAREK ARCHITECTE SARLAU	40.000,00
Deuxième	Société ATELIER KB SARL	20.000,00
Troisième	Société MABANI ARCHITECTS SARLAU	18.000,00
Quatrième	Société ARCHISUDCAB SNC	12.000,00
Cinquième	Groupement ARCHIBS SARL et ARCHI NOBLE SARLAU	10.000,00

13. Architecte retenu :

Architecte retenu	Taux d'honoraires en % (HT)
Société LAHBOUB TAREK ARCHITECTE SARLAU	4,00%

14. Justification du choix de l'architecte :

✓ L'Architecte ayant présenté l'offre la plus avantageuse.

15. Date d'achèvement des travaux du Jury : 29/05/2025

Fait à Casablanca, le 29/05/2025
Signé : Le Directeur Général
Driss MOULAY RCHID

